

PASSEPORTS ET CARTES IDENTITÉS SECURISÉS

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR TOUTES DEMANDES

Originaux et photocopies obligatoires

- Le Formulaire de demande complété en **NOIR** et en **MAJUSCULE**
Ou le formulaire prérempli par internet : service-public.fr
- 1 Photo d'Identité récente **moins d'un an** (bouche fermée pas de lunette visage dégagé)
- 1 COPIE INTEGRALE** d'Acte de Naissance avec filiation complète
(pour une première demande ou en cas de perte)
- 1 Pièce justificative de domicile récente (original + photocopie): Facture au nom de l'intéressé (Attestation sur l'Honneur et Pièce d'identité si Hébergé)
originaux et copies
**Les justificatifs acceptés par la préfecture EDF Eau assurance maison
téléphone et impots tout autre justificatifs seront refusés**
- L'ancien Passeport et Carte d'Identité + les photocopies page photo pour le
passeport et recto verso pour la carte d'identité
- Un acte de mariage pour rajouter le nom d'épouse s'il n'apparaît pas sur l'ancien
titre ou acte de décès de l'époux pour rajouter veuve ou usage
- Pour les dossiers mineurs la carte d'identité (original+copie) du parent signant
le dossier est exigée
- PASSEPORTS : 86 € pour les dossiers adultes en timbres fiscaux
(perception, bureau de tabac ou bien par internet : timbres.impots.gouv.fr)
42 € mineurs 15 ans et plus et 17 € pour les mineurs moins de 15 ans.**
- Le Récépissé de Déclaration de Perte ou de Vol et 25 euros de timbres
fiscaux**
Uniquement pour les Cartes d'Identité
- IMPORTANT : LE DEPOT DU PASSEPORT ET DE LA CARTE D'IDENTITE
UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS SOIT A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE OU PAR
TELEPHONE AU 04 67 73 85 03**